

# Le français moderne

Revue de linguistique française

Directeur

Jean-Marie Klinkenberg

**Hava Bat-Zeev Shyldkrot**, Le verbe *dire* : entre figement et grammaticalisation

**Naoyo Furukawa**, L'article défini et son usage intensionnel

**Francis Grossmann, Anke Grutschus**, *Sentiment vs. Gefühl* : étude contrastive dans les structures binominales en français et en allemand

**Denis Vigier**, *En, dans, dedans* prépositions au XVI<sup>e</sup> siècle. Approche statistique et combinatoire

**Éva Buchi, Carmen González Martín, Bianca Mertens et Claire Schlienger**, L'étymologie de FAIM et de FAMINE, revue dans le cadre du DÉRom

**Esther Baiwir et Marie Steffens**, La « nouvelle orthographe » n'est-elle qu'une question d'orthographe ? Le cas du pluriel des noms empruntés

**Dossier : Le legs de Gérard Antoine à la linguistique française.**

**Robert Martin**, Gérard Antoine et l'histoire de la langue française

**Claire Badiou-Monferran**, À propos de la thèse de Gérard Antoine :  
*La coordination en français, hier et aujourd'hui*

**Chronique**

**Salah Mejri**, La linguistique française au Maghreb

**In Memoriam** - Charles Muller (1909-2015)

**Comptes rendus**

**Livres reçus**

**Table des matières**

**Conseil international de la langue française**

*Avec le concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France*

# Le verbe *dire* : entre figement et grammaticalisation

Hava Bat-Zeev Shyldkrot

## 0. Introduction et enjeux théoriques<sup>1</sup>

Le changement linguistique en tant qu'objet de recherche, traité sous l'angle diachronique, suscite des problèmes méthodologiques et théoriques à la fois<sup>2</sup>. D'une part, il n'existe pas une théorie générale qui tienne compte de tous les processus ou phénomènes propres au changement diachronique, si bien que chacune des théories se donnant pour but d'entreprendre une telle analyse se heurte à des difficultés énormes, et, par conséquent, abandonne l'ambition d'une généralisation au profit de l'analyse d'un aspect spécifique et, la plupart du temps restreint, de ce changement, plutôt que de poursuivre la tâche projetée. D'autre part, certains processus sont étudiés indépendamment d'autres phénomènes qui se déroulent parallèlement dans la langue et qui leur sont attachés. Par exemple, les mécanismes liés à la grammaticalisation sont examinés, en règle générale, sans référence aux opérations de figement susceptibles de se produire dans la langue en même temps. De manière semblable, la formation des expressions ou des locutions figées est analysée comme un phénomène qui n'est aucunement lié à d'autres évolutions diachroniques. On ne mentionne, d'ailleurs, que brièvement le rapport qu'elle peut avoir avec la lexicalisation ou la grammaticalisation (voir toutefois Michelle Lecolle 2006) ni, non plus, le rapport susceptible d'exister entre l'agglutination et le figement. Les frontières entre ces deux mécanismes sont assez floues, bien que, très souvent, chacun d'eux, qui *a posteriori* a fourni le nom d'une théorie ou d'une certaine méthode, soit envisagé indépendamment de l'autre, d'où forcément, une image partielle et incomplète du développement historique<sup>3</sup>.

Cet article opte pour une démarche qui engloberait deux processus diachroniques et rendrait compte des rapports pouvant exister entre eux. Sera évoqué, tout particulièrement, le rapport existant entre les phénomènes de grammaticalisation et les mécanismes de figement des expressions avec *dire*.

L'analyse de certains emplois et certaines expressions figées de ce verbe, montre que la frontière entre la grammaticalisation et le figement n'est pas toujours nette et bien définie et que l'on a intérêt à l'exprimer en termes de continuum<sup>4</sup>.

Pour ce qui est des exemples, la plupart ont été tirés de *Frantext* et de l'internet, certains ont toutefois été fabriqués. Cela pour s'assurer de la représentativité des

---

<sup>1</sup> Une version préliminaire de cet article a été présentée au XXVII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes à Nancy (2013).

<sup>2</sup> Je tiens à remercier Danielle Leeman pour ses remarques pertinentes et instructives.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet Prevost et Fagard (2007), qui distinguent entre grammaticalisation au sens étroit (un item lexical qui se transforme en outil grammatical), et grammaticalisation au sens large (du discursif au morphosyntaxique).

<sup>4</sup> Le verbe *dire* peut être interprété de différentes manières : verbe déclaratif (*dire, croire, penser, savoir*), verbe performatif (*speech act verb*) et verbe médiatif. C'est surtout la distinction entre la première et la troisième forme qui nous intéresse ici.

discours : en effet, les attestations dans *Frantext* relèvent généralement de la langue écrite « traditionnelle » et donc en particulier de la langue dite « soutenue », tandis que les énoncés puisés dans la Toile présentent bon nombre d'aspects de la langue orale et par conséquent des usages dits « familiers ».

Une première partie rendra brièvement compte de quelques travaux importants mettant en jeu le verbe *dire*. La seconde partie vise à cerner et à analyser les différents sens de *dire* dans les expressions *on dirait que*, *on dit que*, *on va dire que* considérées par certains comme « marqueurs évidentiels également médiatifs » par Anscombe et Ducrot (1983) et Guentchéva (1996), ainsi que la forme conjuguée *disons*. Cette analyse prendra en considération le mode du verbe *dire*, le temps et la personne et essaiera de définir les contraintes qui s'y imposent. L'objectif est de montrer que la distribution des formes en *dire* se fait de manière assez systématique et que chaque forme coïncide avec un certain sens dominant. Ainsi la forme *on dirait* que est réservée à une forme subjective tandis que la première personne de l'impératif pluriel *disons* désigne une forme directive qui appelle l'interlocuteur à s'associer à une certaine idée, ou à partager une conception quelconque. Les expressions comportant *dire* telles que *je veux dire*, *c'est-à-dire*, *pour ainsi dire*, *pour tout dire*, seront également mentionnées dans cette deuxième partie. La troisième et dernière partie traitera du rapport suggéré entre la grammaticalisation et les divers processus de figement à la lumière des exemples fournis.

### 1. Etudes centrées autour de *dire*

L'intérêt constant des linguistes pour le verbe *dire* est probablement dû à sa polysémie et à sa polyfonctionnalité ainsi qu'au grand nombre de structures et d'expressions dans lesquelles il est susceptible d'apparaître. Il constitue, en particulier, une source très productive pour la formation de marqueurs discursifs de différents types. Les travaux de Ducrot (1972, 1984) et d'Anscombe (1983, 2010, 2014), consacrés au « dire » et au « dit » ont ouvert une nouvelle voie à la recherche concernant les verbes de parole, parallèlement à différentes écoles linguistiques continuant à explorer les structures syntaxiques et distributionnelles des unités lexicales. Ainsi Giry-Schneider (1981, 1994), Vives (1993, 2004) et Eshkol (2002) se sont-ils intéressés à sa syntaxe et notamment aux nominalisations et aux classes d'objets ; Sarfati (1995) a analysé certains verbes d'activité de parole d'un point de vue pragmatique. Lamiroy et Charolles (2001) ont adopté une autre optique pour l'analyse de ces mêmes items, celle du lexique-grammaire. Soon (2004) a examiné les marqueurs d'évidentialité (ou médiativité) qui comportent *dire* et Lansari (2010) a étudié la forme *on va dire* en le qualifiant de « modalisant ».

Dans un ouvrage impressionnant, Authier-Revuz (1995) attribue au sujet le rôle d'un metteur en scène qui fait jouer ses personnages. Il peut donner la parole à plusieurs rôles. L'auteure présente l'équivoque dans le mot lui-même (*je dis ceci au sens de x, pas au sens d'y* ; ou au contraire, *à tous les sens du mot*). Elle distingue, en outre, ce qui est marqué dans la langue et ce qui est laissé à l'interprétation. Paillard (2009) suivant Ducrot (1984) et Nølke (1994) a également développé les aspects liés à la « scène énonciative » et surtout à celle de « prise en charge » ou « commitment ». Signalons également le travail de Haillet (2004) sur la modalisation et ceux de Steuckardt (2005, 2014) sur les marqueurs formés sur « dire ». Les verbes de « dire » ont fait l'objet de plusieurs recherches dans d'autres langues également (cf. Brinton 2005 pour l'anglais). Ce qui ressort des contributions citées, qui ne constituent d'ailleurs qu'un petit nombre de travaux consacrés à *dire*, c'est surtout le fait que

L'ambiguïté des structures dans lesquelles apparaît ce verbe est presque constante, ce qui oblige à analyser le contexte pour déceler sa signification précise. Le travail de Giry-Schneider (1994), fournit également des arguments syntaxiques montrant que *dire* a des propriétés qui le distinguent des verbes « ordinaires » et le rapprochent des verbes supports tels que *faire*. Marque-Pucheu (2010) étudie, à son tour, les locutions situationnelles » dans lesquelles ce verbe est impliqué, comme *c'est pas pour dire, à qui le dites-vous !, j'te dis pas !* Signalons aussi le travail de Kuyumcuyan (2007), qui traite de *dire* en français classique en adoptant une optique diachronique. La difficulté de la tâche explique peut-être que la plupart de ces travaux se soient limités à une ou deux expressions comportant *dire* et n'aient pas essayé d'en faire une étude plus générale, rendant éventuellement compte de ces emplois en indiquant un dénominateur commun qui leur serait propre.

Cependant, le travail très exhaustif de Dostie (2004) sur la pragmatisation des marqueurs discursifs analyse un grand nombre d'expressions et de formes issues de quelques verbes et notamment de *dire*. Or on constate, en scrutant de plus près ces expressions, que le sens de *dire* varie non seulement en fonction de la construction mais également, et surtout, en fonction du mode, du temps et de la personne, phénomène qui est propre aux verbes modaux (*devoir, pouvoir*) par exemple, dont l'ambiguïté est bien connue, et qui peuvent dénoter l'objectif ou le subjectif en plus du déontique et de l'épistémique (Kronning 2005) ainsi qu'à certains auxiliaires (*aller, venir*).

- 1) Tu *dois* savoir (tu sais probablement)
- 2) Tu *dois* savoir (il faut que tu saches)
- 3) Il *peut* sortir de chez lui (il est capable de marcher)
- 4) Il *peut* sortir de chez lui (le juge l'a autorisé)
- 5) On *va* dire qu'il a vraiment acheté cette maison (*admettons*)
- 6) On *va* dire ce qu'il faut (futur de *dire*)

## 2. Différents sens de *dire*

Cette partie sera consacrée à l'examen de certaines formes de *dire* dont le sens exprimé est limité à une personne, à un temps ou à un mode spécifique.

### 2.1 *On dirait que – on dit que*

Dans la distribution de *dire*, il existe quelques formes qui acquièrent un sens différent du paradigme auquel elles correspondent généralement.

Soient les exemples suivants :

- 7) *On (dirait + dit) que* l'hiver (arrive + arrivera) plus tôt cette année.
- 8) *Tu ( ?dirais + dis) que* l'hiver (arrive + arrivera) plus tôt cette année.
- 9) *Je (dirais + dirai) que* la situation ne va pas mieux
- 10) La situation ne va pas mieux, (*je dirais + je dirai*)
- 11) Le monde tremble, (*on dirait + ?on dit + dit-on*)
- 12) Il ( ?*dirait +dit*) *que* l'homme ne voit que ce qu'il n'a pas

Enumérons d'abord les traits distinctifs du premier exemple. Deux facteurs semblent contribuer à la lecture de cette phrase : l'emploi de la troisième personne, limité à *on* et le choix du mode, qui détermine, en grande partie, la lecture de la phrase. En effet, la différence entre le verbe au conditionnel (*on dirait*) et le verbe au présent de

l'indicatif (*on dit*) est assez claire. Dans *on dit* l'information provient d'une source externe (le journal + la radio etc.) et le locuteur ne fait que la rapporter : le sens est alors « il paraît que ». Sa responsabilité sur la vérité ou l'authenticité de celle-ci est limitée. Son point de vue quant à l'information transmise n'est pas énoncé non plus et dépend de la lecture de *on* : il peut s'y associer, ou au contraire s'en dissocier (*alors, on ne boit plus ?* en se référant à un interlocuteur vs. *nous, on aime aller au cinéma* et renvoyer, cette fois, à lui-même et à autrui). Dans *on dirait que*, en revanche, le locuteur émet un avis dont la source n'est pas indiquée : le sens est alors « il semble que ». Il peut avoir appris ces informations tout comme il peut les avoir formulées ou déduites lui-même, ayant remarqué ou pressenti certains faits qui l'ont entraîné à y croire (cf. Nølke 1994, Leeman 1994). Les informations transmises peuvent donc être établies inférentiellement par le locuteur, et découleraient alors de son raisonnement subjectif. Pourtant, son attitude à l'égard de ces informations est visiblement différente dans les deux cas. Contrairement à la structure avec *on dit*, où il ne fait que rapporter ce qu'il a entendu, avec *on dirait que*, le locuteur semble partager, ne serait-ce que partiellement, le contenu de ces informations, qui deviennent alors subjectives bien qu'accompagnées d'une certaine hésitation, voire d'une certaine réserve. *On dirait que* permet au locuteur de manifester une nuance hypothétique marquée par le conditionnel. L'interprétation ne vient donc pas seulement de *dire*, mais du mode et temps auquel il est conjugué : *on dit*, au présent, constate ce qui est dit tandis que le conditionnel, conformément à sa valeur fondamentale de distanciation, de non engagement, marque le refus d'asserter de la part du locuteur. Myong Soon (2004) signale d'ailleurs que la construction *on dirait que* n'accepte pas une vérité analytique. « Plus le point de vue est objectif, moins l'adjonction de *on dirait que* est acceptable », ajoute-t-elle. Cela revient à définir le marqueur évidentiel-médiatif *on dirait que* comme permettant d'atténuer la responsabilité inhérente à l'acte d'assertion tout en marquant son caractère inférentiel. Les deux marqueurs *on dit que* et *on dirait que* réduisent le degré d'engagement linguistique des locuteurs, mais de deux manières différentes : le premier en attribuant le propos à une source qui n'est pas « je », le second en signalant, par le conditionnel, une prise de distance du « je » qui est inclus dans le « on ». Ces deux expressions ne fonctionnent comme marqueurs qu'avec le pronom *on*, qui à la différence de *il*, est susceptible aussi bien d'associer le sujet que d'indiquer sa mise à l'écart. Ainsi dans les exemples (13-14-16) le locuteur semble partager ou même accepter d'une certaine manière, le contenu de l'énoncé, quelle que soit sa source, tandis que l'énoncé (15) paraît au contraire témoigner d'une réticence à admettre ce que tout le monde trouve normal.

13) ***On dirait que le suicide est toujours d'actualité*** (Bois Ariane, *Et le jour pour eux sera comme la nuit*, 2009, p. 66)

14) *Qu'est-ce que tu as au bras?* ***On dirait que tu t'es battu avec un chat*** (Bois Ariane, *Et le jour pour eux sera comme la nuit*, 2009, p. 88)

15) *La mort*, ***on dirait que tout le monde trouve ça normal*** (Sizun Marie, *Éclats d'enfance*, 2009, p. 149)

16) ***On dirait que le temps a des ailes, qui fait changer l'enfant, qui l'emporte*** (Sizun Marie, *Éclats d'enfance*, 2009, p. 157).

Mais ce qui est commun à (13-16) c'est que le verbe *dire* n'y a pas l'emploi d'un « verbe de parole », il marque plutôt une apparence (ce qui apparaît au sujet) qui peut certes provenir de paroles ou d'écrits, comme en (13) ou (15) mais aussi bien d'autres traces, comme en (14) ou d'une pensée personnelle comme en (16) ; le rapport à l'expression est dans le fait que l'apparence est présentée comme pouvant donner lieu à formulation – par exemple (14) équivaut à quelque chose comme « à voir tes égratignures, on pourrait dire que tu t'es battu avec un chat » et (16) peut s'interpréter comme « à voir changer l'enfant au cours du temps, on pourrait dire que le temps à des ailes... ».

On décèle le même sens de *dire* au conditionnel passé :

17) **On aurait dit** que Robert avait entendu le murmure de mes pensées (Beauvoir, *Mandarins*, 1954, p. 335)

18) *Ce que je me rappellerai aussi, c'est l'effervescence de la maison après le déjeuner. On aurait dit un départ en voyage* (Berr Hélène, *Journal 1942-1944*, 2008, p. 77)

et même au conditionnel passé dit « de seconde forme » :

19) *Il était si maigre et si léger qu'on eût dit un enfant* (Duras Marguerite, *Cahiers de la guerre et autres textes*, 2006, p. 370)

20) *Quand elle parlait du fisc, on eût dit qu'il s'agissait d'une personne, et non d'une administration* (Grenier Roger, *Andrélie*, 2005, p. 53, *L'opticienne*)

Dans l'exemple (8), en revanche,

8) **Tu ( ?dirais + dis) que** l'hiver (arrive + arrivera) plus tôt cette année

la présence du sujet à la seconde personne du singulier, *tu*, même au présent de l'indicatif, permet au locuteur d'agir comme simple intermédiaire et de faire passer la responsabilité linguistique à son interlocuteur alors que lui, ne s'engage à rien dans cet acte. L'interlocuteur, à son tour, est prié d'assurer le contenu informatif exprimé dans la complétive, qu'il détient de source avertie.

Il n'en est pas de même avec le conditionnel. Cette phrase semble étrange dans une modalité assertive mais serait éventuellement acceptable à l'interrogative (*Tu dirais = tu serais prêt à dire... ?*). Le locuteur éprouve un doute à l'égard de l'information transmise et l'exprime à son interlocuteur, dont il souhaite connaître l'avis. Cette même phrase peut apparaître à la première personne :

9) **Je dirais que** la situation ne va pas mieux

*Je dirais que* équivaut à *à mon avis, selon moi* et constitue un tour de force rhétorique. Cette hypothèse permet de suggérer qu'avec *dire* au conditionnel, il s'agit en effet d'exprimer qu'on *pourrait dire* quelque chose, mais en l'occurrence, en le disant de fait. En revanche, en (9) *dire* peut être interprété dans son emploi de verbe de parole – il est possible par exemple de comprendre cette phrase comme une réponse à la question :

9') *Que (diras-tu + dirais-tu) si on te (demande + demandait) comment ça va ?*

et donc comme un propos effectif :

9) *Je (dirai+ dirais) que la situation ne va pas mieux*

Le verbe est au futur de l'indicatif ou au conditionnel présent mais avec la lecture d'un *dire* déclaratif.

Notons que *on dirait* peut également avoir une lecture déclarative dans d'autres cas. Qu'il s'agisse de l'installation des règles d'un jeu par les enfants (*on dirait que tu serais le roi et que moi je serais la reine*), ou de l'apodose suivant une hypothétique (*Si je parlais, on dirait que je suis lâche*). Une propriété permet de distinguer la valeur non déclarative de *je dirais* et *on dirait*, c'est la possibilité de les placer en fin de phrase.

L'exemple (9) [*La situation ne va pas mieux (je dirais+ je dirai)*] énonce le point de vue du locuteur, présenté par lui-même comme ce qu'il est susceptible de dire, sur une situation donnée. La phrase (11) [*Le monde tremble (on dirait + on dit + dit-on)*] énonce le commentaire qui pourrait être formulé par un « on » incluant le « je », sur un certain état du monde. Le détachement en fin de proposition est aussi le cas pour *dirait-on* dans la même interprétation :

21) *Cette petite se dévergonde, dirait-on* (=semble-t-il)

cela n'est pas possible lorsque *dire* a clairement une interprétation déclarative :

22) *Qu'est-ce que tu dirais si je te demandais en mariage ?*

**\*Où, je dirai**

23)\**Tu serais le roi et je serais la reine, on dirait*

La postposition est nettement moins acceptable avec *on dit* et l'on ne voit pas clairement dans quel contexte cette phrase serait possible, ce qui confirme son interprétation comme verbe de « dire » (à l'aide de *on dit*, on rapporte des propos). Seule l'incise (*dit-on*) est naturelle dans cette position, elle est alors autonome et relève d'une lecture non déclarative.

A la troisième personne (*il, elle*) le présent est acceptable mais le conditionnel semble étrange (12') :

12') *Si on l'interrogeait, il ( ?dirait +dit) que l'homme ne voit que ce qu'il n'a pas*

En résumé, à partir de l'observation de *je dirai, on dirait, on dit*, on a dégagé deux types de comportement : ou bien il s'agit d'associations « libres » (où le sujet, le mode et le temps peuvent varier), où le verbe a le sens de « s'exprimer, formuler oralement ou par écrit », ce que nous avons appelé un sens « déclaratif » ; ou bien il s'agit d'énoncés figés, dont le sens se perd si l'on change la morpho-syntaxe de l'expression, où le verbe exprime non plus le *dire* lui-même mais la possibilité de *dire* (d'où l'effet d'atténuation, de distanciation du sujet même si celui-ci est de la première personne).

- A la première personne, *je dirais*, introduit *le dit* comme l'interprétation prudente d'une certaine situation.
- La deuxième personne *tu dirais* préfère la modalité interrogative et questionne sur le point de vue de l'interlocuteur (ou le vérifie (*tu dirais vraiment que*= tu es bien sûr que ?)
- A la troisième personne seul l'indéfini « on » est possible, référant à un ensemble qui peut inclure ou non le « je » du sujet parlant ; le verbe énonce une hypothèse d'interprétation sur un état du monde. L'identité sémantique et pragmatique de ces expressions fait qu'elles ne peuvent assortir l'énoncé d'une vérité universelle ou d'un proverbe.

Dans ces emplois où *dire* n'a pas le sens « déclaratif » mais introduit un certain avis comme un *dire* possible, l'expression peut se placer à la fin de la phrase, éventuellement en incise mais seulement pour la première et la troisième personne (*dirais-je, dirait-on, \*dirais-tu*).

## 2.2 *Disons*

La première personne du pluriel, *nous*, tout comme le pronom *on*, peut inclure ou exclure le locuteur, « je » n'est par définition pas pluralisable et « nous » est donc l'association d'un (seul) « je », et/ou d'un ou plusieurs « tu », et/ou un ou plusieurs « il ». Ainsi l'impératif de la première personne du pluriel peut être l'incitation à un « dire » collectif, partagé par deux ou plusieurs interlocuteurs (« je » + un ou plusieurs « tu » et/ou un ou plusieurs « il ») Dans :

24) *Disons tout ce qu'on a appris sur cette affaire, ne cachons rien*

il est clair que « je » qui parle s'engage à *dire* et engage en même temps un autre au moins à le faire avec lui. Dans cet emploi, *dire* a le sens que nous avons précédemment appelé « déclaratif » : il s'agit de s'exprimer, de formuler une parole ou un écrit. Cependant, *disons* peut également avoir plusieurs autres interprétations. Soit l'exemple :

25) *Retrouvons-nous demain, disons midi au café de la Gare*

Cette forme paraît à première vue ambivalente.

D'une part, elle peut s'interpréter comme la proposition de s'entendre sur quelque chose, en l'occurrence une certaine heure : elle équivaut à « convenons ». La préposition peut être omise, si l'on adopte la formulation paraphrastique *disons midi au café de la Gare* (+ ?). Le verbe *dire* n'a pas ici le sens « déclaratif » (il ne s'agit pas d'inciter à dire « midi » mais plutôt de s'engager vers un *dire* commun potentiel : *Nous pourrions dire midi* (on retrouve donc la valeur précédemment dégagée pour les emplois non déclaratifs).

D'autre part, étant donné ce caractère de proposition, cette valeur d'incitation à se mettre d'accord, a un effet d'atténuation sur l'expression de l'heure elle-même et produit une approximation, *Disons (à) midi* s'interprétant alors comme *aux alentours de midi*.

En somme *disons* en (25) constitue un type particulier de marqueur qui permet au locuteur de ne pas trop s'engager et en même temps porte sur la plage horaire indiquée. Les contraintes morpho-syntaxiques confirment qu'il s'agit d'une expression



figée: seul est possible le sujet *nous* à l'impératif présent, les autres formes impératives étant exclues dans cette valeur:

26) \**Retrouvons-nous (dis + dites) à midi*

Dans certains cas, la phrase ne change pas de sens si l'on supprime *disons* :

27) *Paul passera demain (disons) vers midi*

ce qui confirme que *disons* marque l'attitude du locuteur à l'égard de l'information présentée dans la phrase, introduisant l'idée que le locuteur n'est pas sûr de l'heure du passage de Paul, et qu'il ne sait pas, non plus, si l'heure suggérée convient à son interlocuteur. Cet emploi de *disons* se retrouve avec des circonstants spatiaux :

28) *On va tous se retrouver lundi, disons à côté de l'Odéon.*

mais aussi dans des spécifications que l'on pourrait qualifier de « métalinguistiques » :

29) *Pourquoi nos jours sont-ils comptés et non pas, disons... additionnés* (Woody Allen)

*Disons* est ici inséré dans le cadre d'une proposition interrogative, l'expression ayant un usage alternatif à l'usage habituel et accepté du mot. L'expression habituelle est *nos jours sont comptés*, le locuteur s'interroge sur la pertinence du terme *comptés* et il propose un autre terme, qui selon lui, conviendrait davantage. Là encore, *disons* n'engage pas tant à produire un énoncé (sa valeur n'est pas uniquement d'ordre déclaratif, comme dans *dis / dites / disons* « additionnés ») qu'à proposer un autre *dire* possible, plus approprié selon le locuteur. Ainsi dans cette phrase *dire* s'interprète à la fois comme verbe de parole et comme un marqueur discursif.

Cette même ambiguïté se retrouve dans les exemples suivants :

30) *Un grand homme n'a qu'un souci, devenir le plus humain possible, disons mieux, devenir banal.*

31) *Disons simplement qu'avec la version 2011 vous n'avez pas à choisir entre l'efficacité et la rapidité.*

où *disons* est suivi d'un adverbe de manière (*mieux, simplement*) qui désigne à la fois le *dire* et le *dit*. La présence de cette spécification renforce, semble-t-il, l'ambiguïté, du fait qu'elle porte à la fois sur l'énoncé et sur l'énonciation. Sa suppression fait ressortir l'expression d'une certaine concession de la part du locuteur.

31') *Disons qu'avec la version 2011 vous n'avez pas à choisir entre l'efficacité et la rapidité.*

L'exemple qui suit paraît également d'ordre métalinguistique en ceci que le locuteur hésite ou n'est pas sûr des termes qu'il faut retenir pour se faire comprendre; *disons* serait ici aussi paraphrasable par *on pourrait dire*: il s'agit bien d'un marqueur discursif atténuatif (ou approximatif), le locuteur montrant qu'il n'assume pas entièrement le choix des mots qu'il utilise, qu'il les utilise à défaut de trouver mieux mais en même temps, il introduit bien un « dire » au sens déclaratif du terme :

32) Frédéric ne discerne pas la frontière entre, *disons*, le supportable et le suicidaire en matière de boissons (Perrut Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 95)

En résumé, les emplois de *disons* comme expression figée, dans les exemples ci-dessus commentés, montrent une polysémie impliquant toujours le « dire » au sens déclaratif mais avec une marque discursive supplémentaire renseignant sur l'attitude énonciative du locuteur :

- a. l'atténuation d'une proposition faite à l'interlocuteur (*Retrouvons-nous disons à midi*)
- b. l'approximation (à valeur également atténuative) de l'indication temporelle ou spatiale (*Retrouvons-nous disons place de la Gare*)
- c. la prudence d'ordre métalinguistique, qui marque là aussi l'atténuation de l'assertion (*Elle est, disons, son amie*<sup>5</sup>). Souvent, deux de ces trois sens se chevauchent et l'attribution du sens dominant devient alors peu évidente.

### 3. Expressions avec *dire*

Parallèlement aux processus diachroniques qui ont contribué au figement sémantique de certaines formes de *dire*, il existe un grand nombre d'expressions formées à partir du verbe *dire* sous ses diverses formes. Ces expressions ont fait l'objet de beaucoup de travaux tous essentiellement effectués par les tenants de diverses théories de l'énonciation (tels Paillard (2009) dans le cadre de la « TOPE » (théorie des opérations prédictives et énonciatives), Nølke (1994, 2004) dans celui de la polyphonie, Nef (1986) dans le cadre sémantique de la référence temporelle). Dostie (2004) dans le cadre de l'analyse du discours et de la grammaticalisation, a relevé une liste importante d'expressions formées à l'aide de *dire* et a démontré qu'un grand nombre de ces expressions pénètrent dans la langue via l'oral d'abord, avant de faire partie de la langue écrite. Certaines expressions sont plutôt figées alors que d'autres ne le sont que partiellement. Comme précédemment, le critère pour déterminer le degré de figement est de tester la possibilité de changer le temps et/ou le mode de *dire* et de faire varier son sujet en personne, en nombre ou en genre. Certaines de ces expressions sont ambiguës, telles celles observées *supra*, la distinction entre les divers sens étant difficile à cerner, le verbe pouvant être interprété soit comme marqueur discursif, soit comme un verbe déclaratif. Nous avons choisi, en guise d'exemples, quelques expressions fréquentes, qui semblent témoigner de ce comportement.

#### 3.1 *Vouloir dire – je veux dire*

Dans l'expression *je veux dire*, le locuteur cherche à exprimer quelque chose mais ne dévoile pas ou n'exprime pas clairement sa pensée, ce qui fait que l'interlocuteur comprend le dit différemment de ce que le locuteur aurait souhaité. Cette expression marque en fait le désir du locuteur d'être compris de façon précise et celui de l'interlocuteur de s'assurer d'avoir bien interprété les paroles du locuteur, vu qu'il n'y a pas toujours correspondance entre ce qui est exprimé, ce qui est compris et ce qui est sous-jacent ou ce que le locuteur avait l'intention de transmettre. *A priori*, il s'agit, d'un commentaire de la part du locuteur ou d'une tentative de mieux cerner l'objet du

---

<sup>5</sup> Voir sur cet emploi, J. Authier-Revuz 1995.

« dit » de la part de l'interlocuteur. En réalité, l'expression est ambiguë. Considérons les phrases suivantes :

33) **Je veux dire** les choses très clairement : cette ambition, je n'accepterai jamais qu'elle soit réservée à quelques étudiants.

34) ...**Je veux dire** ceci : qu'y a-t-il d'autre dans un livre que la réalité ? (Berr Hélène, *Journal* 1942-1944, 2008, P. 168)

35)...**Je veux dire** ici toute la vérité, pourquoi la cacherai-je ? (Berr Hélène, *Journal* 1942-1944, 2008, P. 193)

36) La salle Wagram, **je veux dire** l'expression de ce qu'elle désigne, ma mère n'avait pas dû la fréquenter depuis les années 30 (Pachet Pierre, *devant ma mère*, 2007, p. 37).

37) Je ne vous suis plus : **que voulez-vous dire** au juste ...

38) Voilà donc les faits connus, **je veux dire**, la prise en otage de L.

Dans (33-35) le locuteur annonce de quoi il va parler et la façon dans laquelle ces paroles seront exposées. L'ambiguïté se présenterait cette fois entre le contenu du *dire* que le locuteur est en train d'avancer, et la manière dans laquelle ce *dire* sera exprimé. Il expose un certain propos qui va suivre, une anticipation. Dans (33) le locuteur s'apprête à faire une certaine déclaration et l'accent est mis, de façon assez évidente sur la forme et non sur le fond. Ce qui est mis en vedette dans cet énoncé c'est l'intention du locuteur. Le contenu exprimé dans cet énoncé n'est que secondaire à son discours, semble-t-il. Dans (34) l'on a affaire à une reformulation de ce que le locuteur avait déjà évoqué précédemment. Soit le besoin d'être explicite et la peur que ses intentions ne paraissent pas assez claires, soit le sentiment que l'interlocuteur n'a pas bien saisi ses paroles, font qu'il explicite son discours et l'explique de manière différente. Dans la phrase (37) *que voulez-vous dire*, ce verbe s'interpréterait de préférence en tant que verbe de parole alors que dans (36), il ressemblerait plutôt à un marqueur discursif, qui permet au locuteur de demander une explicitation ou un éclaircissement sur ce qui a été débattu. Cette forme présente en (36) peut apparaître en incise également, où elle correspond davantage à « se référer à ». Dans certains cas, l'expression, *je veux dire*, bien qu'ambigüe, tend à s'interpréter plutôt comme marqueur du discours, alors que dans d'autres, elle paraît mieux correspondre à un verbe de parole. D'autres expressions comportant le verbe *dire* présentent les mêmes propriétés et permettent d'introduire une précision, une modification, une explication ou une explicitation.

### 3.2 C'est-à-dire

39) Vous serez parfaitement libre, **c'est-à-dire** que vous travaillerez à votre aise et que nul n'aura le droit de vous contrôler.

40) Il est payé comme un journalier, **c'est-à-dire** une misère.

41) Vous refusez mes offres ; **c'est-à-dire** que tout ce qui vient de moi vous est odieux.

Cette locution que les dictionnaires définissent comme locution adverbiale ou conjonctive (TLFi), est placée en construction d'apposition ou d'incise dans un énoncé après un terme ou plusieurs termes qu'on souhaite expliciter ou compléter, ou au contraire, restreindre. La phrase (39) fournit un exemple d'explication et d'information supplémentaire, qui précise en quoi consisterait pour l'interlocuteur la liberté dans le travail. (40) explique clairement à quoi correspond le salaire d'un journalier. Dans l'exemple (41), le locuteur clarifie et tire des conséquences personnelles du refus de l'interlocuteur. *C'est-à-dire* fonctionne donc comme un marqueur du discours, susceptible d'introduire diverses nuances sémantiques dans l'énoncé.

### 3.3 *A vrai dire*

42) *Je n'avais d'autre choix, à vrai dire, que celui, impossible à atteindre, de l'excellence* (Roux Annelise, *La solitude de la fleur blanche*, 2009, p.201).

43) *A vrai dire, je ne regrette pas d'avoir été retenue encore un mois entier après la décision d'extradition* (Castel Hélène, *Retour d'exil d'une femme recherchée*, 2009, p.87).

44) *Le seul monde digne de foi repose à vrai dire dans les livres ; tout y est plein, significatif, hautement personnalisé* (Arnaud Claude, *Qu'as-tu fait de tes frères ?* 2010, p.66).

45) *A vrai dire, je ne comprends guère de quoi il parle, et ce que je comprends ne me plaît pas du tout* (Szczipak-Thomas Yvette, *Un diamant brut Vézelay-Paris 1938-1950*, 2008, p.51).

Cette expression, quasi-synonyme de *réellement*, fonctionne comme marqueur discursif, modalisateur. Elle apparaît surtout en incise ou au début d'une proposition et a pour but de confirmer ou de réaffirmer et même de préciser ce qui est dit, sera dit ou a été dit. Elle se réfère aussi bien à l'énonciation qu'à l'énoncé. L'information qu'elle ajoute au discours n'est pas de nature informative mais plutôt discursive. Dans tous les cas cités, la suppression de ce marqueur ne modifiera pas le sens de la phrase.

### 3.4 *Pour ainsi dire*

46) *Ma logeuse italienne disait que cette boisson entraînait des effets pour ainsi dire cumulatifs* (Perrut Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 234).

47) *Ce qui le frappe, dans ce dernier récit, c'est pour ainsi dire la gratuité des meurtres* (Perrut Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 261).

48) *Ce mouvement de colère silencieuse, c'est pour ainsi dire, une nécessité pour toi* (Perrut Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p.331).

49) *Et nos chants montent dans l'air, le timbre des voix est pur, spiritualisé, pour ainsi dire désincarné* (Siefriid Françoise, *j'ai voulu porter l'étoile jaune : journal de Françoise Siefriid, chrétienne et résistante*, 2010, p. 201).

Cette expression signifie que la formulation n'est pas aussi rigoureuse qu'il serait souhaitable. Il s'agit d'un modalisateur discursif dont le but est de conserver le rythme de l'énoncé et de l'authentifier dans la mesure du possible sans que le locuteur soit tout à fait sûr de ce qu'il raconte.

### 3.5 Pour tout dire

50) *Pour tout dire, sans tricher, il faudrait n'écrire que des posthumes* (Lagarce Jean-Luc, *Journal 1977-1990*, 2007, p.436).

51) *Pour tout dire, leur souci de pratique religieuse nous laissait pantois : pour la première fois nous voyions des gens respecter le Sabbat, kippa sur la tête* (Veil Simone, *Une vie*, 2007, p.43).

52) *Pour tout dire, lorsque je retrouve des photos de cette époque-là, je cherche en vain une douceur sur mes traits* (Duras Marguerite, *Cahiers de la guerre et autres textes*, 2006, p.54)

53) *Pour tout dire, on la cite comme l'exemple le plus extrême de la plus extrême sottise* (Szczipak-Thomas Yvette, *Un diamant brut Vézelay-Paris 1938-1950*, 2008, p.37).

Cette expression marque plutôt une valeur conclusive et permet de récapituler ce qui a été raconté auparavant. Il se dégage une idée que toute information supplémentaire à ce qui est ou à ce qui a été exprimé est complètement inutile.

On s'aperçoit donc que les expressions citées peuvent inscrire différents types de rapports sémantiques. On retrouve les rapports suivants : intentionnel (*je veux dire*), explicatif (*je veux dire, c'est-à-dire*), complétif et conclusif (*pour tout dire*), approximatif (*pour ainsi dire*).

## 4. Dire et la grammaticalisation

On pourrait suggérer que les formes de *dire* dans les emplois cités (*je dirais, on dirait, on dit que et disons*) ont fait l'objet d'une grammaticalisation et continuent d'ailleurs à se grammaticaliser. La difficulté que l'on rencontre alors est que les critères ayant permis la définition de la grammaticalisation (Traugott (1982), Traugott et Heine (1991), Hopper et Traugott (1993), Lehmann (1985), Traugott (2004) etc.) à l'époque où elle a été réintroduite dans la réflexion linguistique, en se référant à Meillet (1912), ont été revus et transformés plusieurs fois, et que d'autres paramètres ont été évoqués sans que la discussion soit conclue. Par exemple, les premiers articles autour de la grammaticalisation ont considéré l'unidirectionnalité comme un trait obligatoire de la grammaticalisation sans toutefois que soit évoquée la possibilité que le processus contraire pouvait exister. Or, à partir des années 1990, l'unanimité autour de

l'unidirectionnalité est remise en cause, ce qui entraîne la prise en compte du processus de dégrammaticalisation, jusque là peu évoqué. Certains chercheurs (cf. Marchello-Nizia 2006, Fagard 2009 *inter alia*) estiment que la grammaticalisation est un processus constitué de plusieurs paramètres, dont la réalisation n'est pas toujours intégrale, et qui n'apparaissent pas tous dans chaque cas. Plusieurs faits méritent d'être notés concernant ces paramètres. Il est admis (cf. Bybee & al 1997, Bat-Zeev Shyldkrot 1997, 1998, Bat-Zeev Shyldkrot et al. 2013, Bertin et al. 2013) que les processus de grammaticalisation d'une forme « cible » dépendent de façon systématique de l'item « source ». Ainsi, des verbes qui expriment des concepts spécifiques tels que la position dans l'espace (*être, rester*) le mouvement (*venir, aller* etc.), la possession (*avoir*) et encore quelques autres concepts finissent en général par représenter les mêmes types de significations. Un verbe de mouvement comme *aller* donnant lieu à un verbe auxiliaire de futur ; un verbe tel que *faire* désignant une activité ou une action se grammaticalisera vraisemblablement en un auxiliaire causatif, et un verbe déclaratif tel que *dire* se grammaticalisera, fort probablement, en une forme médiative – pouvant éventuellement passer par une étape intermédiaire – celle de verbe performatif. Il en découle que c'est le sens du verbe plein qui déterminera quel type d'évolution le verbe pourra suivre.

Lehmann (1985, 2002) et Bat-Zeev Shyldkrot (1998 : 27-36) ont déjà signalé que le terme de « grammaticalisation » désigne deux processus distincts voire même apparemment contradictoires. D'une part, on se réfère à un processus qui transforme une unité dite 'lexicale' en une unité dite 'grammaticale', d'autre part, on évoque le processus qui entraîne le figement d'une structure linguistique. Dans le premier cas, il s'agit d'un processus dynamique d'évolution, qui, à la longue, est susceptible de produire des changements considérables dans la langue. Dans le second, en revanche, il est question de fixer de façon permanente, conformément aux règles de grammaire de l'idiome, une unité ou une certaine structure linguistique.

Dans ce contexte néanmoins, plusieurs faits incitent à considérer ces emplois de *dire* comme des cas de grammaticalisation. Ce processus en effet est considéré comme affectant les différents niveaux de la langue : sémantique, syntaxique, morphologique, pragmatique et phonétique-phonologique, et c'est précisément ce que l'on observe dans les emplois de *dire* qui viennent d'être commentés.

D'un point de vue sémantique, « l'affaiblissement » ou le passage de l'objectif ou subjectif, se reflète clairement dans les phrases avec *dire*. D'une part, ainsi qu'on l'a vu, il ne s'agit plus d'énoncer matériellement mais seulement d'envisager une potentialité de ce *dire* déclaratif, et d'autre part cette seconde perspective, en tant que telle, implique évidemment la subjectivité du locuteur. Du point de vue morpho-syntaxique, on peut parler d'« expression » dans la mesure où la formulation est figée et contrainte : le sujet est limité à certaines personnes et le verbe à certains modes et temps ; les commutations avec d'autres verbes ou d'autres formes ne reproduisent pas le même effet, l'allègement sémantique s'accompagnant donc de restrictions lexicales et syntaxiques.

La catégorisation ou la décatégorisation constituent également un trait caractéristique de la grammaticalisation. Les catégories ne sont pas des classes rigides et le passage de l'une à l'autre paraît courant. Ainsi Bertin (2001) a montré, en analysant l'adverbe *maintenant*, que les marqueurs spatio-temporels pouvaient devenir des marqueurs discursifs et que ce parcours était assez fréquent, se retrouvant dans beaucoup d'autres adverbes. En l'occurrence, on l'a observé également, les formes *je dirais, on dirait*,

*disons* sont susceptibles de fonctionner comme des adverbes, utilisables sans leur complément et en position détachée en fin de phrase.

Il a souvent été signalé que l'une des causes de l'ambiguïté rencontrée dans ce type d'exemples provient du déroulement de la grammaticalisation et du fait que, à une certaine étape du processus, les deux sens coexistent, ce que nous avons effectivement observé avec nos exemples (*je dirais, on dit, on dirait, disons*).

L'analyse des expressions ici retenues montre que *dire* est polysémique, en ceci que ses divers emplois, s'ils n'illustrent pas toujours la même acception, n'en ont pas moins un point commun, et peuvent donc être considérés comme la déclinaison d'un même invariant (d'un même signifié). Ce qui autorise à parler d'« expressions » est le caractère figé ou partiellement figé de ces énoncés accompagnés des contraintes imposées sur le choix du sujet, celui du mode et du temps du verbe.

Cependant, malgré ce que l'on peut lire ici ou là, le figement morpho-syntaxique et lexical n'entraîne pas nécessairement une non-compositionnalité au niveau du sens (*cf.* Leeman 2007, 2008, 2010, Bat-Zeev Shyldkrot 1998), ce qui interdirait de parler de polysémie pour *dire*. Nous avons montré en effet que, si *je dirais, on dirait, disons* ne s'interprètent pas, en tant qu'expressions, au sens « déclaratif » de *dire*, elles n'en ont pas moins un lien avec la formulation verbale. Il s'agit là d'un processus de grammaticalisation (ce que l'on peut affirmer en voyant s'appliquer tous les critères habituellement avancés), qui, s'il a un effet sur le sens comme sur la forme des énoncés, ne change cependant pas entièrement l'identité fondamentale du verbe (ni d'ailleurs celles des sujets, des modes ou des temps auxquels il est conjugué).

Les expressions que nous avons choisies comportent toutes le verbe *dire*, conjugué ou à l'infinitif. Cependant, un locuteur natif n'hésitera pas à les identifier comme telles même si la définition de cette notion lui est étrange. G. Gross (1996 : 3-23), qui a consacré une grande partie de sa recherche aux expressions figées, a formulé une série de critères pour cerner et éclairer ce phénomène. Il établit un ensemble de notions qui permettent de distinguer les différents cas de figement selon le degré de soudure des divers termes de la locution. Quand le figement affecte la totalité de la suite, il n'y a de degré de liberté pour aucun des termes concernés selon lui. En dehors de cette définition, Gross élabore un certain nombre de critères syntaxiques qui se résument à l'impossibilité de substituer à une suite figée une expression synonymique ou encore, à l'impossibilité de substituer à cette suite toutes les variantes combinatoires qui caractérisent généralement une séquence de ce type. Ainsi, selon ses critères toutes les expressions que nous avons citées sont figées : *c'est-à-dire- \*c'est-à-parler ; à vrai dire, \*à vrai parler ; pour tout dire – \*pour tout parler ; pour ainsi dire – \*pour ainsi parler*.

Par ailleurs, bien que le figement soit souvent considéré plutôt sous sa forme « réalisée », il est parfois défini comme un processus diachronique, à travers lequel on peut tracer aussi bien l'étymologie que le parcours effectué jusqu'à la formation de cette même suite « réalisée », susceptible de se souder davantage ultérieurement. Il est alors légitime de se poser un certain nombre de questions liées à ce processus. En particulier, quelles sont les frontières qui existent entre la grammaticalisation, la lexicalisation et le figement. On distingue généralement les processus qui gouvernent les éléments lexicaux (lexicalisation) de ceux qui régissent les éléments grammaticaux (grammaticalisation). Or, la différenciation entre les diverses catégories n'est pas toujours évidente, vu que l'appartenance à une catégorie spécifique n'est pas parfaite. La dichotomie grammaticalisation-lexicalisation n'est donc pas absolue, les deux

pouvant fonctionner parallèlement et opérer ainsi sur les unités linguistiques. Il en est de même pour la distinction entre la lexicalisation et le figement.

On pourrait suggérer que la lexicalisation constitue le processus qui précède le figement dans la langue. Brinton (2005 : 47) énumère trois facteurs qui permettent de définir une expression comme un item lexical : son sens n'est pas complètement transparent, elle se comporte syntaxiquement comme une unité minimale et elle est considérée une institution sociale. Elle ajoute ailleurs (2005 :21) que cette unité n'aurait pas pu acquérir la forme qu'elle a par l'application des règles productives. Or, ces facteurs semblent correspondre à ce que G. Gross par exemple (1996 : 3-23) appelle « figement ».

Outre le fait que le figement se réfère généralement à une expression<sup>6</sup> et que l'étiquette de grammaticalisation peut, selon certains, se référer également à un seul terme<sup>7</sup>, dans les deux cas il s'agit d'une unité nouvelle qui se crée, morphologiquement, syntaxiquement et même sémantiquement. Il est vrai que la grammaticalisation se poursuit et qu'elle est censée se reproduire continuellement ; l'expression figée, en revanche, peut rester stagnante pendant une certaine période mais elle est susceptible d'évoluer ou de changer de forme par la suite. En outre, les deux processus résultent ordinairement de phénomènes discursifs. Ce sont les faits pragmatiques qui accélèrent aussi bien le processus de grammaticalisation (fréquence, influence du contexte etc.) que ceux de figement dans la langue. Par ailleurs, quand on suit de près les dernières recherches concernant la grammaticalisation, on se rend compte que, derrière une même appellation, se cachent des concepts très différents. Pour le même procédé, on rencontre des étiquettes distinctes. Nous préconisons donc que l'analyse des processus diachroniques de grammaticalisation, de lexicalisation et de figement, devrait se faire plutôt parallèlement et non pas de façon indépendante. Ces trois processus sont censés permettre l'enrichissement de la langue et la facilité de la communication à un moment donné, et ne peuvent pas être dissociés de ceux qui entraînent l'évolution et le changement de sens, tous étant étroitement liés.

## 5. Conclusion

La polysémie verbale est un phénomène bien connu, qui a fréquemment été étudié. Cependant, il nous semble que la divergence sémantique de certains paradigmes d'un même verbe est moins débattue dans les recherches récentes. Le verbe *dire* constitue un exemple intéressant de ce phénomène et permet de l'aborder sous divers angles. Il a été démontré que la distribution de ce verbe s'est faite de façon à attribuer systématiquement à certains paradigmes des sens distincts. Bien que certaines formes soient polysémiques et puissent s'interpréter de différentes manières, il se dégage de l'examen de « *dire* » un système assez cohérent. Ayant constaté qu'un bon nombre de paradigmes de *dire* était sujet à une grammaticalisation, et que d'autres tournures de *dire* s'étaient figées et forment des locutions, nous avons envisagé la possibilité d'une évolution graduelle allant de la grammaticalisation au figement et à la lexicalisation. Nous suggérons qu'il existe un lien étroit entre ces processus et que la distinction entre le figement et la grammaticalisation est souvent indéterminée.

---

<sup>6</sup> Mais peut également renvoyer à un seul terme ou à une suite devenue une seule unité.

<sup>7</sup> A cet égard, l'absence d'unanimité au sein des théoriciens de la grammaticalisation est frappant, en particulier depuis la fusion, au moins partielle, avec la grammaire de construction (cf. Traugott et Trousdale 2013), voir aussi (Himmelman 2004 :39).



Il conviendrait, pour mieux délimiter ce lien, d'effectuer une recherche diachronique qui déterminerait à partir de quand les expressions avec *dire* ont été perçues comme figées et depuis quand les paradigmes avec *dire* ont acquis les sens repérés. C'est alors qu'on pourra défendre avec certitude cette position.

Hava Bat-Zeev Shyldkrot (Université de Tel Aviv)

## 6. Bibliographie

- Anscombe, J.C. 2010. « Lexique et médiativité: les marqueurs pour le dire », *Cahiers de Lexicologie* 96, 5-33.
- Anscombe, J.C. & O. Ducrot, 1983. *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles : Pierre Mardaga.
- Anscombe, J.C. et al. (éds.) 2014. *Médiativité, polyphonie et modalité en français: études synchroniques et diachroniques*, Paris: Press de la Sorbonne Nouvelle.
- Authier-Revuz, J. 1995. *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Paris : Larousse.
- Bat-Zeev Shyldkrot, H. 1997. « La grammaticalisation des auxiliaires : Le cas de 'voir' », *Scolia* 10, 205-224.
- Bat-Zeev Shyldkrot, H. 1998. « Grammaticalisation et évolution de la langue, théories et systèmes », *Travaux de Linguistique* 36, 27-36.
- Bat-Zeev Shyldkrot, H., A. Bertin, & O. Soutet. 2013 « Conjonctions, grammaticalisation et théorisation du 'continuum' », *Variation et changement en langue et en discours*, P. Hadermann et al. (éds.). *Mémo, Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki* LXXXVII, 80-104.
- Bertin, A. 2001. « 'Maintenant' : un cas de grammaticalisation »? *Langue française* 130, 42-64.
- Bertin, A., H. Bat-Zeev Shyldkrot, & O. Soutet (éds.), 2013. « Subordonnants et subordination : frontières, chevauchements, cas limites », *Langages* 190.
- Brinton, L. J. 2005. "Processes underlying the development of pragmatic markers. The case of '(I) say'", In Skaffari, J. and al., (eds.), *Opening Windows on Texts and Discourses*. New York /Amsterdam : John Benjamins.
- Brinton, L. J. & E. C. Traugott, 2005. *Lexicalization and language Change*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Bybee, J., J. Haiman, & S. Thompson (eds.), 1997. *Essays on language function and language type*. Amsterdam: John Benjamins.
- Charolles, M., & B. Lamiroy, 2001. « 'Zézayer', 'dire' ou 'parler' : les verbes de parole ou qu'est-ce qu'un verbe (in)transitif? », *XXe Colloque International de Lexique et Grammaire Comparés*. Londres.
- Dostie, G. 2004. *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs*. Bruxelles : De Boeck Duculot.
- Ducrot, O. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Eshkol, I. 2002. *Typologie sémantique des prédicats de parole*, Thèse de Doctorat, Université de Paris XIII – Villetaneuse.
- Fagard, B. 2009. « Grammaticalisation et renouvellement : conjonctions de cause dans les langues romanes », *RRL*, LIV.1-2, 21-43, Bucarest.
- Giry-Schneider, J. 1981. « Les compléments nominaux du verbe *dire* », *Langages* 63, 75-97.

## Le verbe *dire* : entre figement et grammaticalisation

- Giry-Schneider, J. 1994. « Les compléments nominaux des verbes de parole », *Langages* 115, 103-125.
- Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français*. Paris : Ophrys.
- Guentchéva, Z. 1996. « Le Médiatif en bulgare » [The evidential in Bulgarian]. In Z. Guentchéva (ed.), *L'Énonciation Médiatisée*. Louvain/Paris: Peeters, 47-70.
- Haillet, P.-P. (dir.) 2004. « Procédés de modalisation : l'atténuation ». *Langue française*, 142, 3-6.
- Himmelmann, N.P. 2004.. "Lexicalization and grammaticization: Opposite or orthogonal." *What makes grammaticalization*, 21-42.
- Hopper, P.J. & E.C. Traugott, 1993. *Grammaticalization*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kronning, H. 2005. « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique » In Bres, J & al. (eds.), *Dialogismes et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : De Boeck Duculot, 297-312.
- Kuyumcuyan, A. 2007. « De l'Autre source à l'Autre modèle du dire. De l'origine des tours modalisateurs en *comme* et *dire* du FC », *Études sur le changement linguistique en français, Actes du colloque international Diachro II*, B. Combettes & C. Marchello-Nizia (éds.), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 157-172.
- Lansari, L. 2010. « On 'va dire' : vers un emploi modalisant 'd'aller' + 'inf.' », *Cahiers Chronos* 21, 119-139.
- Lecolle, M. 2006. « Changement dans le lexique – changement du lexique : lexicalisation, figement, catachrèse », *Cahiers de praxématique* 46, 23-42.
- Leeman, D. (dir.) 1994. « Le lexique : construire l'interprétation », *Langue française* 103.
- Leeman, D. 2007. « De la préposition à la locution prépositionnelle », *Modèles linguistiques* 55, XXVIII-1, 7-15.
- Leeman, D. 2008. « Les locutions en 'sous' : description du français et traduction », *L'Information grammaticale* 117, 9-12.
- Leeman, D. 2010. « Locutions : continuité et innovation », *Le français moderne*, 1-2.
- Lehmann, Ch. 1985. « Grammaticalization : Synchronic Variation and Diachronic Change », *Lingua e stile*, XX-3, 303-318.
- Lehmann, Ch. 2002. "Thoughts on grammaticalization." *Seminar für Sprachwiss. der Univ.*
- Marchello-Nizia, Ch. 2006. *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles : De Boeck.
- Marque-Pucheu, C. 2010. « Exhaustivité et représentativité des expressions comportant 'dire' dans 'Locutions en français' de J. Dubois et F. Dubois-Charlier », *Langages* 179/180, 259-276.
- Meillet, A. 1912. « L'évolution des formes grammaticales », *Scientia* 12/26 [réimp. en 1951 in *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris : Klincksieck, 149-158].
- Myong Soon, K. 2004. « Description des marqueurs évidentiels 'on dit que' et 'on dirait que' », *Travaux de linguistique* 48, 41-52.
- Narrog, H., & B. Heine, (eds.), 2011. *The Oxford handbook of grammaticalization*, Oxford: Oxford University Press.
- Nef, F. 1986. *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*. Berne : Peter Lang.
- Nölke, H. 1994. *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain/Paris : Peeters.

- Nolke, H., K. Fløttum & C. Norén, 2004. *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- Paillard, D. 2009. « Prise en charge, 'commitment' ou scène énonciative », *Langue française* 162, 109-128.
- Prévost, S., & B. Fagard, 2007. « Présentation : grammaticalisation et lexicalisation : la formation d'expressions complexes », *Langue française*, 156, 3-9.
- Sarfati, G. E. 1995. *Dire, agir, définir, dictionnaires et langage ordinaire*, Préface de Oswald Ducrot. Paris : L'Harmattan.
- Steuckardt, A. 2005. « Les marqueurs formés sur *dire* », Steuckardt, A & A. Niklas-Salminen (éds.), *Les marqueurs de la glose*, Aix en Provence : Publications de l'université de Provence, 51-65.
- Steuckardt, A. 2014. « Polyphonie et médiativité dans un marqueur émergent : *on va dire* », in Anscombre, J.C. et al. (éds.), 2014. *Médiativité, polyphonie et modalité en français: études synchroniques et diachronique*, Paris: Press de la Sorbonne Nouvelle.
- Traugott, E.C. 1982. "From propositional to textual and expressive meanings ; Some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization ", In Lehmann W. P. & Malkiel Y., (eds.), *Perspectives on Historical Linguistics*. Amsterdam : John Benjamins, 245-271.
- Traugott, E.C. & B. Heine (eds.), 1991. *Approaches to Grammaticalization*. Amsterdam : John Benjamins.
- Traugott, E. C. 2004. " Exaptation and grammaticalization ", In Akimoto M., (ed), *Linguistic Studies Based on Corpora*. Tokyo : Hituzi Syobo Publishing Co., 133-156.
- Traugott, E. C., & G. Trousdale, 2013. *Constructionalization and constructional changes* (Vol. 6), Oxford : Oxford University Press.
- Vivès, R. 1993. « La prédication nominale et l'analyse par verbe support », *L'information grammaticale* 59, 8-15.
- Vivès, R. 2004. « Les prédicats de *dire* », *Langages* 154, 74-86.

Base de données consultées :

Frantext (*Atilf*, CNRS et Université de Nancy)